

Commune de MONTLEBON

5.2.3

Plan Local d'Urbanisme

5. Annexes

5.2 - Annexes sanitaires :

5.2.3 Schéma du système d'élimination des déchets



Aurélien TISSOT
URBANISME - AMENAGEMENT - FONCIER
CityParc - 6, Rue Claude Chappe
25300 PONTARLIER
Tél : 03 81 46 75 32 - Fax : 09 66 97 35 45
Email : aurelien.tissot@geometre-expert.fr

**Approbation
Décembre 2018**

Gestion des déchets

La Communauté de Communes du Val de Morteau assure la collecte des déchets :

- collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers recyclables en porte à porte,
- collecte du verre en apport volontaire,
- gestion de la déchèterie du Bas de la Chaux aux Fins,
- mise à disposition et réparation de bacs équipés d'un système d'identification,
- relations usagers et financement du service déchets.

La valorisation des déchets collectés est assurée par le Syndicat Mixte de Préval Haut Doubs, auquel adhèrent les Communautés de Communes du Haut Doubs et des Plateaux :

- Communauté de Communes du Grand Pontarlier.
- Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel.
- Communauté de Communes du Val de Morteau.
- Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères.
- Communauté de Communes du Pays de Maiche.
- Communauté de Communes du Mont d'or et des 2 Lacs.
- Communauté de Communes du Plateau du Russey.
- Communauté de Communes du Vallon de Sancey.
- Communauté de Communes des Hauts du Doubs.
- Communauté de Communes entre Dessoubre et Barbèche.
- Communauté de Communes des Premiers Sapins.

Les compétences du Syndicat Mixte de Préval Haut Doubs sont les suivantes :

- transfert, tri et recyclage des déchets du bac jaune ;
- transport et valorisation énergétique des ordures ménagères du bac vert : la chaleur produite lors de leur combustion à l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontarlier permet d'alimenter un réseau de chaleur ;
- transport et valorisation des déchets déposés en déchèteries ;
- déploiement des actions de tri et de prévention et de communication de proximité auprès des usagers.

La collecte des ordures ménagères et des emballages et papiers recyclables en porte à porte est placée sous le dispositif de la redevance incitative :

> Fonctionnement de la redevance

Le prix à payer par l'utilisateur varie en fonction de son utilisation du service. Deux principaux facteurs entrent en compte dans la facturation : le volume du bac d'ordures ménagères et le nombre de vidages de ce bac. La redevance incitative est composée :

- d'un abonnement identique pour tous les usagers
- d'une base forfaitaire, correspondant à un forfait de 18 levées annuelles au maximum
- d'un supplément, correspondant aux vidages supplémentaires du bac vert au-delà du forfait de 18 levées.

> La redevance incitative contribue au financement

- de la collecte du verre,
- de la collecte des déchets ménagers et des emballages et papiers recyclables
- de l'exploitation de la déchèterie,
- de la valorisation des déchets collectés,
- des investissements (colonnes à verre, bacs jaunes, bacs verts, déchèterie...),
- du fonctionnement du service.

Valorisation

Les ordures ménagères sont ensuite apportées à l'Unité de Valorisation Énergétique de Pontarlier. 36 000 tonnes de déchets sont valorisées en énergie par incinération chaque année. L'énergie dégagée par la combustion des déchets alimente le réseau de chauffage urbain de Pontarlier. Ainsi, l'hôpital, de nombreux foyers et entreprises sont desservis par plus de 16 km de réseau de chaleur. Le surplus de cette énergie renouvelable est utilisé pour alimenter l'unité de déshydratation DESIA 25.

Les emballages et papiers recyclables collectés sont acheminés au centre de tri de Préval Haut Doubs à Pontarlier. Ceux-ci sont triés manuellement par des valoristes en les regroupant par catégories de matériaux. Les matériaux triés sont ensuite compactés et mis en balles afin d'être stockés et expédiés dans leurs filières de recyclage respectives pour fabriquer de nouveaux produits.

La collecte du verre

Montlebon, comme chaque commune de la Communauté de Communes du Val de Morteau dispose de plusieurs conteneurs pour la collecte du verre.

Montlebon dispose de deux lieux de dépôt du verre.

- dans le centre du village, à l'intersection de la rue des Creux et de la rue des Seignes.
- à l'extérieur du village, rue de Chinard, direction Derrière-Le-Mont, lieu-dit la Combe Chagris.



Rue des Creux et des Seignes



Rue de Chinard

Après collecte, à son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit une série de tris pour éliminer les métaux et un soufflage pour retirer les bouchons et le papier. Il est ensuite broyé puis fondu pour calibrer de nouveaux emballages.

La collecte des textiles, linge et chaussures

Il existe des conteneurs sur le territoire de la Communauté de communes.

A Montlebon, il se situe à côté de la salle des fêtes, dans le centre du village, à l'intersection de la rue de la Vigne et rue du Champs de Gaude (en face de la boulangerie).



Rue de la Vigne

Les bornes à vêtements acceptent tous les textiles, linges, chaussures et maroquinerie, y compris abimés ou troués. Les conteneurs présents sur notre territoire sont collectés par le Relais, entreprise d'insertion. Ils sont ensuite déposés sur une chaîne de tri :

- 5% sont remis en boutique : il s'agit de vêtements jamais portés, de vêtements de marque
- 45% sont exportés, principalement en Afrique tels que les vêtements légers
- 35% sont réutilisés, recyclés : 25% en chiffon et 10 % en isolant, le métisse.
- 15% ne pouvant être réutilisés, partent en incinération.

La déchetterie

Les usagers peuvent se rendre à la déchetterie du Bas de la Chaux aux Fins pour les autres déchets. Une carte d'accès est obligatoire pour y accéder et est fournie par la Communauté de Communes du Val de Morteau. Les déchets acceptés sont les suivants : encombrants textiles, linges et chaussures, incinérables - tout-venant, déchets verts bois, déchets dangereux, ressourcerie, gros-électroménagers, cartons, pneus, roues, petits appareils ménagers, gravats, huiles végétales, ampoules, batteries, capsules nespresso, néons huiles de vidange, cartouches d'encre, piles.

Ramassage Des Encombrants

La collecte des encombrants est un service proposé par la commune réservé aux particuliers, et qui s'effectue uniquement sur inscription. La collecte a lieu du mois d'avril au mois d'octobre.

Sont interdits à la collecte :

- les encombrants provenant de l'activité industrielle, commerciale ou artisanale
- les déchets verts : taille, gazon, souches d'arbres...
- les déchets de chantier : gravats, sacs de plâtre, ciment, radiateurs, appareils sanitaires, vitres, ...
- les produits explosifs : bouteilles de gaz (à rapporter en magasin)
- les produits toxiques : batteries, piles, pots de peinture pleins, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitement agricoles, fûts pleins de produits inconnus...
- les pneus, moteurs, pièces automobiles...

Ces déchets sont acceptés gratuitement, pour les particuliers, à la déchetterie du Bas de la Chaux aux Fins.

Les déchets verts collectés en déchetterie

> Le co-compostage

Il est organisé par PREVAL Haut Doubs, Syndicat Mixte pour la Prévention et la Valorisation des Déchets. 80 % des déchets verts déposés en déchetterie (7 000 tonnes) et collectés par Préval sur son périmètre d'action, sont co-compostés sur prairie en mélange avec le fumier provenant d'exploitations agricoles locales afin d'être épandus dans les champs. Sur le territoire de la CCVM, sont collectés en 2016, 56kgs par habitant de déchets verts aux déchetteries : Bas de la Chaux aux Fins et bennes vertes déposées à Morteau, Villers le Lac et Grand Combe Chateleu)

Cette filière est réalisée en partenariat avec la chambre d'agriculture du Doubs. Une soixantaine d'agriculteurs partenaires utilisent ce co-compost, composé en proportions égales de déchets verts broyés en déchetterie et du fumier de leur exploitation, comme engrais naturel. Les déchets verts sont broyés en petits morceaux pour faciliter leur décomposition. Ils sont ensuite transportés sur la pâture d'un agriculteur et sont mélangés avec du fumier. Après une phase de maturation et de fermentation, l'agriculteur épand le co-compost qui évite l'utilisation d'engrais chimiques. Préval assure le suivi, le retournement et l'analyse des andains.> Le compostage sur plateforme. 20 % des déchets verts sont compostés seuls (sans apport de fumier) sur la plateforme de compostage de Pontarlier. Le compost produit est mis à la disposition des usagers à la déchetterie des Fins.

Les déchets verts – compostage au domicile :

Les déchets compostables représentent près de 80 kg par personne et par an ! PREVAL, via la communauté de communes propose des composteurs pour valoriser les biodéchets et en faire du compost. Le composteur proposé aux habitants est fabriqué à Bois d'Amont, dans le Jura. Durant la distribution des composteurs, toutes les informations utiles sur le compostage sont apportées au public

Commune de MONTLEBON Points de collecte des déchets

Commune de Morteau

Commune de Grand'Combe-Châteleu



Aurélien TISSOT
Cabinet d'Etudes Aménagement et Urbanisme
CITYPARC - Entrée B
6, Rue Claude Chappe - 25300 PONTARLIER

**POINT DE COLLECTE
DU VERRE**

**POINT DE COLLECTE
TEXTILE**

**POINT DE COLLECTE
DU VERRE**

